



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E27071

VALABLE JUSQU'AU 25/11/2024

ÉDITÉ LE 27/11/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1969
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 20/03/2001
0

Raison sociale : ETS. ROESCH JEAN-PIERRE

1A, RUE D'ALTENHEIM
67490 LUPSTEIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Téléphone : 03 88 91 40 17

Fax :

Siret : 676 980 105 00024

Portable :

Code NACE : 4322B

Site Internet : www.roesch-chauffage.fr

Numéro caisse de congés payés : 4027415-0

E-mail : jean-pierre@chauffage-roesch.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

ALLIANZ IARD 60624064

FERTIG ROLAND PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 60624064

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	07/07/2022
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	19/10/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	19/10/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	19/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	19/10/2023
o Poêle ou insert bois	19/10/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	19/10/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	19/10/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.